

Adresse des adolescents de la commune de Serres (Hautes-Alpes) qui témoignent à la Convention leur impatience d'aller soutenir la cause de la liberté, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des adolescents de la commune de Serres (Hautes-Alpes) qui témoignent à la Convention leur impatience d'aller soutenir la cause de la liberté, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 437;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36398_t2_0437_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[S. l. n. d.] (1)

« Représentans,

Le bataillon de la garde nationale de Charente..., partageant la reconnaissance de la Patrie déjà exprimée par votre organe, pour les vainqueurs de Toulon, vous adresse une somme de 1127 l. qu'il destine au soulagement des veuves et orphelins morts sous les murs et de cette cité rebelle. Elle est le fruit d'une souscription à laquelle tous ses membres ont librement concouru. Le riche comme le pauvre. Celui-ci en donnant une partie de son nécessaire, car le pauvre peut-il donner autre chose, a prouvé encore une fois que la pratique de toutes les vertus est pour une âme républicaine le plus pressant besoin.

Fidélité inviolable à la République une et indivisible, guerre éternelle aux despotes, aux aristocrates et à tous les ennemis de la liberté et de l'égalité. Respect et soumission aux lois, attachement et reconnaissance aux vrais Montagnards, tels sont les sentimens du bataillon.

GILLOUX, BOLLAT, F. MILIER, SULIRE (*command' en second*), RIX (*adjud'*), SELS (*lieut.*), AYRULLES, B. CAILLETEAU, MONTANIER, CHAMBELLAND, F. PRIEUR, DEHAUDIER, PETIT, SORIN, BULIRON, RABIER, ORTIGE, CHATENET, BURGAUD (*caporal*), REGNAUD (*command'*), G. DANICQUY, QUOUTANT, F. LAFARGE, NÉRON, CADUSSEAU (*sous-lieut.*), HARDY (*lieut. de la 1^{re} c^{ie}*), HUET père (*garde nat.*), CHINNET, BOURGET, HUET fils, GUIMBERTEAU (*cap'*), CHIZONS, BAURAU, MARCHAND, TICLAIR, Jean ORTIGÉ, AUGIER oncle, NICOLLAUD.

P.S. La souscription, après la rédaction et la signature de l'adresse, s'est augmentée de 26 l., ce qui fait qu'elle se monte à 1 153 l. 10 s.

25

Les adolescents de la commune de Serres (2), réunis en société populaire, témoignent à la Convention l'impatience qu'ils ont d'aller soutenir la cause de la liberté; et l'invitent à rester à son poste (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Serres, s. d.] (5)

« Citoyens Représentans,

La Société républicaine des adolescents de la commune de Serres osent élever leur voix jusques à vous. Les semences du républicanisme ont germé dans leurs cœurs comme dans une terre neuve et fertile. Nous sommes autant surpris que flattés de pouvoir rivaliser en patriotisme avec ceux dont nous étions depuis peu les modestes disciples. Oui, Citoyens l'amour de la liberté et de l'égalité enflamme notre courage et devance la marche de la nature trop lente à notre gré pour rendre nos forces égales à notre ardeur. Cependant nos foibles bras s'exercent tous les jours au maniement des armes. Nous gravissons

(1) C. 289, pl. 894, p. 21.

(2) Htes-Alpes.

(3) P.V., XXIX, 317.

(4) Bⁱⁿ, 29 niv.

(5) C. 289, pl. 894, p. 22.

sur le sommet de nos montagnes sans appréhender ni le danger ni la fatigue; c'est là que pénétrés de l'esprit de la Montagne nationale nous jetons nos regards sur le vaste horizon de l'univers, où nous avons juré d'aller dégager nos frères des fers honteux sous lesquels ils gémissent. Représentans en attendant que nous puissions exécuter le vœu le plus cher à nos cœurs, restez à votre poste et la liberté ne périra jamais!»

E. TRULHET, Hypolite ROBIN, Jean REGNAUD, CORRÉARD, Jacques HYSSON, FLORAN, IMBERT, Benoit, E. BRUN, E. SEGUIN, Th. ROMAIS, F. MARTIN, BASSET, G. BERNE, GRANGIER, CRETON, BLANC, LOUIS, PALALLY, VIOLETTE, FOUREZ, BELLIER, BENOIT, RIEN, BLAIZOT, C. SEGUIN, BLAIZOT, L. CORREAR, RUELLE.

26

Le citoyen Martin, de Montpellier, fait don à la patrie d'une pension de 300 liv. qui lui a été accordée sous le règne du despotisme (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de liquidation.

27

L'agent national du district de Rethel écrit à la Convention que la vente des biens des émigrés se fait avec la plus grande activité; une ferme divisée en plusieurs lots, louée 402 liv., a été vendue 31,600 liv. (3). Ici les revenants n'ont jamais fait peur (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

28

Les maire et officiers municipaux de Lorgues, département du Var, annoncent qu'ils ont envoyé au district de Draguignan 47 marcs une once et demie d'argenterie provenant de l'église de leur commune, qui en fait offrande à la patrie (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Lorgues, 15 niv. II] (8)

« Citoyen Président,

La commune de Lorgues a envoyé aux administrateurs du district de Draguignan, 47 marcs une once et demi d'argenterie provenant du culte. Elle en fait offrande à la nation en exécution de la loi. Notre commune croit qu'il est de son devoir de vous en instruire et vous assu-

(1) P.V., XXIX, 317.

(2) Bⁱⁿ, 29 niv.

(3) P.V., XXIX, 317; F. S. P., n° 200; J. Sablier, n° 1085; J. Perlet, p. 403.

(4) Original daté du 26 niv. et signé Audragen (C. 288, pl. 887, p. 51).

(5) Bⁱⁿ, 29 niv.

(6) P.V., XXIX, 318; C. Eg., p. 146; M. U., XXXV, 478.

(7) Bⁱⁿ, 29 niv.

(8) C. 288, pl. 881, p. 6.